



2020/2111(INI)

2.9.2020

PROJET DE RAPPORT

sur les conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur la politique étrangère
(2020/2111(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteure: Hilde Vautmans

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur les conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur la politique étrangère (2020/2111(INI))

Le Parlement européen,

- vu le traité sur l'Union européenne,
 - vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 8 avril 2020 sur la réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de COVID-19,
 - vu la communication de la Commission du 29 avril 2020 intitulée «Soutien aux Balkans occidentaux dans la lutte contre la COVID-19 et la relance après la pandémie – Contribution de la Commission en vue de la réunion des dirigeants de l'UE et des Balkans occidentaux du 6 mai 2020» (COM(2020)0315),
 - vu la déclaration du 5 mai 2020 du haut représentant, Josep Borrell, au nom de l'Union européenne, sur les droits de l'homme au temps de la COVID-19,
 - vu la communication conjointe du 10 juin 2020 de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité intitulée «Lutter contre la désinformation concernant la COVID-19 – Démêler le vrai du faux»,
 - vu les conclusions du Conseil du 8 juin 2020 sur la réaction de «l'équipe d'Europe» au niveau mondial face à la COVID-19
 - vu les conclusions du Conseil européen qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2020, sur le plan de relance et le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027,
 - vu la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne du 28 juin 2016,
 - vu sa résolution du 17 avril 2020 sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences¹,
 - vu les rapports annuels du Conseil au Parlement européen sur la politique étrangère et de sécurité commune,
 - vu l'article 54 de son règlement intérieur,
- A. considérant que la pandémie mondiale de COVID-19 a touché des millions de personnes et engendré une crise sanitaire, économique, sociale et humanitaire sans précédent à l'échelle planétaire;
- B. considérant que l'Union a la responsabilité d'agir en tant qu'acteur mondial et d'adapter

¹ Textes adoptés de cette date, P9_TA(2020)0054.

sa politique étrangère pour tenir compte de la lutte contre la COVID-19;

1. affirme que la pandémie mondiale de COVID-19 change la donne sur la scène internationale et favorise une évolution de l'ordre mondial;
2. déplore l'absence de mobilisation à l'échelon mondial en vue d'une réponse internationale coordonnée dès le début de la crise de la COVID-19, ainsi que les solutions isolationnistes qui ont souvent été privilégiées, la rétention d'informations essentielles, la progression du nationalisme autoritaire, les campagnes de désinformation orchestrées par des États et la diffusion de discours mensongers qui suscitent la défiance et sapent la coopération internationale;
3. demande au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) de réexaminer la stratégie globale de 2016 pour tenir compte de ces évolutions géopolitiques et garantir que l'Union contribue à défendre l'ordre mondial multilatéral fondé sur des règles créés après la Seconde Guerre mondiale;

Un nouvel équilibre géopolitique après la COVID-19

4. constate la concurrence et les tensions géopolitiques apparues dans le sillage de l'épidémie de COVID-19, et reconnaît que l'Union européenne doit encore trouver sa place dans ce nouvel ordre mondial où dominent, aux côtés de l'UE, les États-Unis, la Chine et la Russie;

États-Unis

5. est préoccupé par le manque d'initiative dont ont fait preuve les États-Unis dans la lutte contre la COVID-19; estime que les fausses informations que le président Trump a diffusées dans ses tweets et lors de ses conférences de presse ont été extrêmement contre-productives dans la lutte commune contre le virus;
6. s'inquiète de la décision des États-Unis de suspendre la contribution américaine à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que de la tendance générale affichée par le président des États-Unis de retirer son pays des organisations multilatérales créées pour établir un ordre mondial fondé sur des règles;
7. reconnaît qu'il convient de définir une nouvelle méthode de coopération entre l'Union et les États-Unis, fondée sur le respect mutuel et sur un programme commun de défense du multilatéralisme, de l'état de droit et des droits de l'homme;

Chine

8. constate que la République populaire de Chine a intensifié ses efforts diplomatiques à l'échelon mondial dans le sillage de l'épidémie de COVID-19 pour tenter de se positionner en tant qu'acteur dominant sur la scène internationale;
9. reconnaît les contributions faites par la Chine pour répondre à l'urgence de la lutte contre le virus; constate toutefois également une dimension géopolitique et géo-économique manifeste, qui repose sur sa «diplomatie du virus» et sa «diplomatie du loup guerrier», ainsi que la politisation de l'aide humanitaire;

10. est préoccupé par l'opacité de la réponse chinoise à la pandémie mondiale, laquelle s'est notamment traduite par la rétention d'informations, la censure, la répression contre des lanceurs d'alerte et des militants des droits de l'homme, ainsi que la projection de puissance dans la région;
11. est préoccupé par le «piège de l'endettement» dans lequel des pays africains pourraient tomber du fait de la COVID-19, car ceux-ci auront des difficultés à rembourser les prêts chinois accordés dans le cadre de l'initiative «Ceinture et route» en raison de la récession économique;
12. presse le régime chinois de coopérer pleinement à l'enquête indépendante sur l'origine de la COVID-19, et demande aux États membres de présenter un front uni face à la montée en puissance de la Chine, qui réprime le mouvement en faveur de la démocratie à Hong Kong et a menacé d'annexer Taïwan; invite les États membres à plaider en faveur de l'adhésion de Taïwan à l'OMS;
13. invite le VP/HR à prendre acte de ces préoccupations et, simultanément, à instaurer une atmosphère propice au dialogue, à l'engagement et à une authentique coopération, fondée sur une nouvelle stratégie plus ferme où l'Union n'hésite pas à s'opposer, si nécessaire, pour défendre les valeurs européennes; estime que dans le cadre de cette nouvelle stratégie, l'Union devrait s'efforcer de resserrer la collaboration avec des pays de la région et d'autres démocraties;

Russie

14. est préoccupé par les tentatives systématiques de la Fédération de Russie de saper l'unité de l'Union en multipliant les campagnes de désinformation;

Une politique étrangère européenne plus ferme pour défendre les intérêts et les valeurs de l'Union et l'ordre mondial multilatéral

15. prend acte des risques socioéconomiques et politiques ainsi que des risques en matière de sécurité qui pourraient apparaître au niveau mondial dans le sillage de la pandémie de COVID-19, et est préoccupé par le fait que les principaux homologues de l'Union sur la scène internationale sont prêts à prétexter de la crise pour détricoter l'ordre mondial fondé sur des règles et étayé par des organisations multilatérales;
16. souligne que l'ordre mondial multilatéral fondé sur des règles est indispensable à la paix dans le monde, à l'état de droit et à la démocratie; est convaincu qu'une Union géopolitique doit s'engager de manière plus résolue dans la défense de l'UE et s'efforcer de trouver les moyens d'atténuer les tensions entre les puissances;
17. précise que seule une Union plus unie, pouvant compter sur des moyens militaires suffisants et crédibles, sera en mesure de mener une politique étrangère forte, et estime qu'il convient d'étendre le mandat du VP/HR pour ce qui est de parler au nom de l'Union;
18. est d'avis que la fin de la règle de l'unanimité pour la politique étrangère aiderait l'Union à mener une politique plus efficace et volontariste en la matière;
19. souligne le rôle important joué par les forces armées pendant la pandémie de COVID-19

et estime qu'une opération conjointe et une coordination plus approfondies dans les cadres existants, tels que le commandement médical européen, ou de nouveaux cadres, tels que les trains militaires médicalisés, pourraient déboucher sur un gain d'efficacité et contribuer à améliorer l'état de préparation de l'Union au regard de la lutte contre les pandémies; reconnaît qu'il convient de revoir les stratégies de l'Union en matière de sécurité et de défense afin de développer l'autonomie stratégique et d'améliorer la préparation et la résilience au regard des menaces et technologies nouvelles et hybrides, qui ont modifié les conceptions traditionnelles de la guerre remettent en question le rôle traditionnel de l'armée, ainsi que d'un avenir où la Russie et la Chine cherchent à affirmer leur puissance; souligne que les futures orientations stratégiques sur la sécurité et la défense devraient tenir compte de ces évolutions ainsi que des implications géopolitiques plus larges de la COVID-19; est d'avis que, compte tenu du nouvel équilibre politique et de la dégradation potentielle de l'environnement international en matière de sécurité du fait de la COVID-19, il convient de ne pas réduire le budget de défense de l'Union;

20. plaide pour le développement et la modernisation des stratégies de communication afin d'assurer un retentissement adéquat à l'action de l'Union au sein et en dehors de ses frontières; presse le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de renforcer encore ses capacités de lutte contre la désinformation, notamment en créant une task force «far-East StratCom» spécifiquement consacrée à la désinformation émanant de la Chine et en imposant des sanctions financières aux pays qui recourent délibérément à la désinformation pour diviser l'Union et ses États membres et leur nuire;
21. souligne qu'avec 500 millions de personnes, l'Union est le plus grand marché de consommation du monde, ce qui lui donne un poids certain sur la scène internationale, et estime que la Commission devrait user de cette influence lorsque d'autres pays refusent de respecter l'état de droit ou des traités internationaux;
22. relève que la pandémie de COVID-19 a mis au jour la nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis de pays tiers dans certains secteurs stratégiques d'importance vitale et pourrait déboucher sur une diversification des chaînes d'approvisionnement les plus importantes de l'Union;
23. réitère sa demande en faveur d'un régime strict de sanction à l'échelon mondial pour lutter contre les violations graves des droits de l'homme, lequel serait l'équivalent européen du «Magnitsky Act»;
24. insiste sur l'importance stratégique de l'engagement de l'Union dans son voisinage oriental et méridional ainsi que du soutien qu'elle y apporte; souligne que l'Union doit donner aux pays des Balkans occidentaux qui ne sont pas encore membres de l'Union une véritable chance d'y adhérer, et que celle-ci doit poursuivre ses efforts pour investir dans la région;
25. souligne que la crise de la COVID-19 pourrait déstabiliser des pays en Afrique, dont l'infrastructure sanitaire est souvent fragile et l'endettement élevé; plaide pour le renforcement de la présence de l'Union en Afrique, le développement de l'assistance financière et des plans de relance, ainsi que la mise en place de dispositifs de substitution aux investissements chinois;
26. préconise de renforcer les missions de la politique de sécurité et de défense commune

(PSDC) chargées de prévenir ou d'atténuer les conflits, notamment dans le voisinage immédiat de l'Union, afin de contribuer à la stabilisation d'environnements déjà fragiles et d'empêcher un regain de violence ou une reprise des conflits en raison de tensions supplémentaires résultant de la COVID-19; plaide, à cet égard, pour l'adoption rapide de la facilité européenne pour la paix;

27. est d'avis que la crise de la COVID-19 a mis au jour certaines faiblesses de l'Union et montré qu'il était urgent que celle-ci gagne en efficacité et en efficience; estime que la conférence sur l'avenir de l'Europe pourrait être un bon point de départ pour progresser dans l'élaboration d'un processus décisionnel plus efficace en matière de politique extérieure de l'Union; est donc déterminée à entamer cette conférence dès que possible;

o

o o

28. charge son Président de transmettre la présente résolution aux présidents du Conseil européen, du Conseil et de la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'aux États membres.